

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_49
id. 1668

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**AIDE DU DÉPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA
CONSTRUCTION OU L'AMÉNAGEMENT DE SALLES À USAGES
MULTIPLES
COMMUNES DE BRUNIQUEL, CAZALS, DUNES, GOLFECH,
MONTECH, MONTJOI ET ST NAZAIRE DE VALENTANE**

I – PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunions ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRÉSENTÉES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2015	200 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	29 335 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	109 858 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	139 193 €
Disponible	60 807 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 109 858 € :

demandes présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BRUNIQUEL Aménagement du local pour le CLAE SUMR/ACO01974	43 137 €	19 000 €	24 137 €	23,40%	<u>4 446 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2016.					
2) ST NAZAIRE DE VALENTANE Isolation des plafonds de la salle des fêtes SUMR/ACO01973	12 518 €	12 518 €	-	31,20%	<u>3 905 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 novembre 2014.					

nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION -NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
3) CAZALS Aménagement d'un point lecture (maison DALLIER) SUMR/ACO01793	32 850 €	32 850 €	45%	<u>14 782 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 11 juillet 2014. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi Quercy – année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				
4) DUNES Aménagement d'une maison de santé SUMR/ACO01964	144 417 €	144 417 €	6%	<u>8 665 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19 novembre 2014. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				
5) GOLFECH Création de cabinets médicaux et paramédicaux SUMR/ACO01951	785 335 €	785 335 €	6%	<u>47 120 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION -NABLE	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
6) MONTECH Aménagement des locaux de l'ancienne papeterie en salles à usages multiples SUMR/ACO02018	257 834 €	257 834 €	forfait	30 940 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays Montalbanais année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				
7) MONTJOI Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et ateliers municipaux SUMR/ACO01916	860 000 €	860 000 €	forfait	103 200 €*
<u>Observation</u> : * Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2013/phase 1, validée en commission permanente du 25 novembre 2013.				

TOTAL.....109 858 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET